

Commune de Saint-Galmier

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 5 JUILLET 2023

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu des réunions du 8 et 9 juin 2023.
- Approuve à l'unanimité la désignation du référent déontologue des élus via le centre de gestion de la Loire.
- Approuve à l'unanimité les créations de postes.
- Approuve à l'unanimité la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'office municipal des sports de Saint-Galmier.
- Approuve à l'unanimité les dénominations de voiries communales
- Approuve à l'unanimité l'avenant au règlement intérieur cantine étude périscolaire 2022-2023
- Approuve à l'unanimité l'adhésion à la mission locale du Forez et le paiement de la cotisation annuelle
- Prend acte de la présentation du rapport annuel du service géré en délégation : Casino municipal - saison 2021-2022
- Prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- Approuve à l'unanimité la subvention de fonctionnement à l'association Saint-Galmier loisirs suite à notification du département de la Loire
- Approuve à l'unanimité la cession du matériel « Manitou »
- Prend acte des décisions du maire.



Le Maire,
Philippe DENIS.

Affiché et mis en ligne le 10 juillet 2023